

ÉTAPE 4

Lors de la saisie, il est important de saisir tous **vos noms et prénoms** figurant sur votre pièce d'identité.

Le **revenu fiscal** demandé se situe sur la première page de votre avis d'imposition.



ÉTAPE 5

Les pièces justificatives demandées sont à joindre tout au long de la demande en ligne. Il est conseillé de transmettre le **maximum de pièces lors de cette saisie**.

Si vous avez des difficultés à joindre toutes les pièces, joignez seulement la pièce d'identité (recto/verso) de chaque demandeur. Cette pièce permet l'enregistrement de la demande.



ÉTAPE 6

Cliquez sur **Soumettre la demande**. Lisez bien le récapitulatif proposé.

Si ces informations sont correctes vous pouvez **valider la demande**.

Veillez à bien recevoir un mail indiquant que votre demande a été soumise.

Dans les 5 jours suivant ce dépôt, vous allez recevoir par mail, une attestation d'enregistrement avec un numéro unique. Cette attestation justifie que votre demande est maintenant consultable par les bailleurs sociaux.

S'il y a eu une erreur dans l'enregistrement, vous recevrez un mail vous informant que la demande n'a pu être validée. Dans ce cas, repartez sur le site pour comprendre les erreurs à rectifier.

D'autres documents pourront vous être demandés lors de l'instruction de votre demande par les bailleurs sociaux. Les organismes HLM vous contacteront.

En cas de difficultés dans la saisie ou pour exposer votre situation personnelle, vous pouvez prendre rendez-vous avec Madame CAUMONT, travailleur social référent logement au 05-59-69-82-57 ou acaumont@mairie-orthez.fr

Les bailleurs sociaux présents sur Orthez :

- **OFFICE 64 DE L'HABITAT** - Tél : 05.59.40.31.30
- **Le COL** Comité Ouvrier du Logement - Tél : 05.59.52.32.15
- **SOLIHA** (ex PACT HetD BEARN BIGORRE) - Tél: 05.59.14.60.60



Consulter le plan des résidences



DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Vous avez sollicité le CCAS d'ORTHEZ dans le cadre du dépôt de votre demande de logement social. Si vous avez une adresse mail, il est conseillé de la déposer en ligne via le site : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

L'avantage de cette démarche est que le délai d'enregistrement est de 5 jours au lieu de 2 mois environ lors du dépôt version papier.

ÉTAPE 1

Avant d'aller sur le site, vérifiez que **votre pièce d'identité est en cours de validité**. Si elle est périmée, l'enregistrement ne pourra pas être effectué.



ÉTAPE 2

Différentes informations vont vous être demandées durant la saisie.

Munissez-vous des pièces principales suivantes :

- Pièce d'identité des demandeurs
- Livret de famille pour les enfants à charge
- Avis d'imposition 2019 sur 2018
- Avis d'imposition 2020 sur revenus, 2019 si reçu.
- Justificatifs des ressources mensuelles (bulletins de salaire, attestation CAF, retraite...)
- Quittances de loyer



ÉTAPE 3

Aller sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr> et se créer un compte
Deux possibilités pour ouvrir un compte :

- Si vous avez un compte Franceconnect, vous pouvez **vous connecter avec votre identifiant**. Franceconnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à plus de 700 services en ligne. (impôts, CPAM, MSA ...)
- Si vous n'en avez pas et ne souhaitez pas créer un compte franceconnect, il vous suffit de **créer un compte** pour la demande de logement social.



